

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE D'AJOURNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 10 avril 2024 à 16 h, suite à la séance ordinaire tenue le mardi 9 avril 2024 à 18 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle étaient présents:

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, et les conseillers Christine Poirier, membre du comité exécutif, Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, Nicholas Borne, membre du comité exécutif, Sandra Desmeules, membre du comité exécutif, Aline Dib, Alexandre Warnet, Sandra El-Helou, Yannick Langlois, Paolo Galati, Aglaia Revelakis, Achille Cifelli, Isabelle Piché, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Seta Topouzian, Pierre Brabant, Louise Lortie et Claude Larochelle, formant quorum des membres du conseil et siégeant sous la présidence de Mme Cecilia Macedo;

les conseillers Flavia Alexandra Novac, David De Cotis et Vasilios Karidogiannis sont absents;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Marie-Christine Lefebvre, greffière.

CM-20240410-420**AVIS DE PROPOSITION - CRÉATION - BUREAU DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Le conseiller Claude Larochelle dépose un avis de proposition afin que le comité exécutif mandate la Direction générale pour la création d'un Bureau de la sécurité routière à Laval qui sera chargé de faire un diagnostic de la situation, de concevoir un plan stratégique pour la sécurité routière et d'assurer la mise en œuvre des actions identifiées en collaboration avec les différents services municipaux, dans le but commun d'atteindre l'objectif de zéro accident grave ou mortel sur notre territoire.

CM-20240410-421**AVIS DE PROPOSITION - MEILLEURES PRATIQUES EN MATIÈRE DE TRANSPARENCE ET D'ACCÈS À L'INFORMATION**

La conseillère Louise Lortie dépose un avis de proposition afin que le comité exécutif mandate la Direction générale pour rendre accessibles, en ligne, les captations vidéos des séances du comité exécutif de la Ville de Laval, ainsi que leurs diffusions en temps réel.

CM-20240410-422**AVIS DE PROPOSITION - SUBVENTIONS - RETRAIT DES APPAREILS À COMBUSTIBLE SOLIDE**



Le conseiller Claude Larochelle dépose un avis de proposition afin que le comité exécutif mandate la Direction générale pour amender le Règlement L-13108 afin d'y inclure un article visant à subventionner un montant pour l'enlèvement, sans le remplacer, d'un appareil à combustible solide.

Le montant de la subvention pour l'enlèvement est limité, par demandeur et par unité d'évaluation, au moindre des deux montants suivants:

1. 50 % du cout de retrait de l'appareil sans les taxes;
2. 500 \$.

CM-20240410-423

**PROPOSITION ACCEPTÉE - MANDAT - ENQUÊTE - BUREAU
DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL - ACHAT DE VÉHICULES
ÉLECTRIQUES DE LUXE**

Le conseiller Achille Cifelli dépose un avis de proposition afin que, conformément à l'article 107.12 de la Loi sur les cités et villes, le conseil municipal mandate le Bureau du vérificateur général pour mener une enquête sur les justificatifs et les informations que détenaient les membres du comité exécutif au moment de faire sa recommandation et que le Bureau du vérificateur général présente les résultats de son enquête lors d'une plénière au conseil municipal et demande d'en discuter immédiatement.

La proposition est appuyée par le conseiller Paolo Galati.

Tous les membres acceptent de discuter immédiatement de la proposition.

ATTENDU QUE, lors du vote du 6 décembre 2022, les élus du conseil municipal n'avaient pas accès à l'ensemble des informations pour voter sur le point 10.45;

ATTENDU QUE le comité exécutif (C.E.) devait avoir accès à l'ensemble de l'information au moment où il a formulé sa recommandation au conseil municipal;

ATTENDU QUE les circonstances sociales à Laval entourant la période de ce vote, période de violence urbaine, demande de soutien provincial, laissaient entendre d'autres objectifs pour cet achat;

ATTENDU QUE les élus des partis d'opposition, ainsi que les élus du parti du Maire sont réduits à faire confiance au jugement des membres du C.E. et de leurs recommandations quand vient le temps de prendre une décision et de voter;

ATTENDU QUE cet achat a engendré une enquête journalistique du Journal de Montréal, qui a mis en lumière l'utilisation des véhicules, ainsi que l'identité des utilisateurs;



ATTENDU QUE ce dossier a été hautement médiatisé et qu'il est dans l'intérêt du public d'assurer la plus grande transparence afin d'éclaircir les circonstances entourant cet achat;

IL EST PROPOSÉ PAR : Achille Cifelli
APPUYÉ PAR : Paolo Galati

et résolu à l'unanimité:

que, conformément à l'article 107.12 de la Loi sur les cités et villes, le conseil municipal mandate le Bureau du vérificateur général de mener une enquête sur les justificatifs et les informations que détenaient les membres du comité exécutif au moment de faire sa recommandation;

que le Bureau du vérificateur général présente les résultats de son enquête lors d'une plénière au conseil municipal.

ADOPTÉ

En l'absence du conseiller David De Cotis, les discussions sur le point 15.1 de l'ordre du jour sont reportées à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal.

CM-20240410-424

**PROPOSITION ACCEPTÉE - PLANIFICATION RÉVISÉE DU
SECTEUR VAL-DES-RUISSEAUX**

CONSIDÉRANT QU'un promoteur propose de développer à Laval un projet de studios cinématographiques d'envergure et qu'il s'agit d'un projet structurant pour l'économie lavalloise;

CONSIDÉRANT QUE le seul espace pouvant être développé à court terme, libre de contraintes majeures, situé hors de la zone agricole permanente et de dimension suffisante, est un terrain appartenant à la Ville de Laval dans le secteur de Val-des-Ruisseaux;

CONSIDÉRANT QUE le projet générerait des revenus annuels de taxation de plus de 3 M\$ et un revenu de 32 M\$ pour la vente du terrain pouvant servir à financer d'autres projets au bénéfice des citoyens, dont 16 M\$ seront réinvestis à Saint-François après consultation publique;

CONSIDÉRANT QU'à sa séance extraordinaire du 30 janvier 2024, le conseil municipal a adopté le Règlement S.A.D.R.-1.7 révisant le Schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Laval de manière à permettre l'affectation industrielle sur le site et la réalisation du projet de studios cinématographiques;

CONSIDÉRANT QUE les affectations et zonages actuels du secteur Val-des-Ruisseaux prévoit un développement essentiellement résidentiel, et que ce dernier pourrait compter jusqu'à 25 000



nouvelles résidences dans le futur;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des consultations publiques sur le projet Trudel Studios, plusieurs citoyens nous ont mentionné vouloir préserver le paysage agricole de Saint-François et Val-des-Ruisseaux et favoriser le maintien des terres en culture pour une vocation agricole pérenne;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec est présentement en consultation publique afin de moderniser la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et sa zone permanente;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a récemment modernisé la Loi de manière à prémunir les municipalités de poursuites judiciaires abusives lorsque celles-ci souhaitent donner un zonage de protection environnementale à des terrains possédant des caractéristiques environnementales d'intérêt;

CONSIDÉRANT QUE nous souhaitons augmenter la superficie de milieux naturels protégés et consolider les terres agricoles en culture à Laval;

CONSIDÉRANT QUE nous souhaitons offrir de meilleurs services aux citoyens, tout en respectant leur capacité de payer;

CONSIDÉRANT QUE les terrains disponibles pour le développement des pôles d'emploi sont limités à Laval et que ces terrains sont un moteur économique important pour la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Boyer
APPUYÉ PAR : Alexandre Warnet

que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec d'appuyer la Ville de Laval dans sa volonté de valoriser et optimiser l'utilisation de son territoire agricole, incluant la possibilité d'agrandir la zone agricole permanente dans le secteur Val-des-Ruisseaux;

que le comité exécutif mandate la Direction générale d'agrandir les espaces affectés à la conservation, l'agriculture et le développement économique dans le secteur Val-des-Ruisseaux en identifiant les milieux les plus propices à chacun de ces usages au Schéma d'aménagement;

que la planification détaillée du secteur Val-des-Ruisseaux soit mise à jour en tenant compte des affectations révisées et des meilleures pratiques d'aménagement, dont la densification des milieux résidentiels à développer, afin d'en faire de véritables écoquartiers;

que cette planification soit faite en incluant la population en amont dans un processus de consultation publique, de manière à créer un quartier harmonieux, durable et offrant une belle qualité de vie à ses résidents.

Un débat s'engage.

La conseillère Isabelle Piché propose un amendement afin d'enlever



le paragraphe suivant:

«que la planification détaillée du secteur Val-des-Ruisseaux soit mise à jour en tenant compte des affectations révisées et des meilleures pratiques d'aménagement, dont la densification des milieux résidentiels à développer, afin d'en faire de véritables écoquartiers;».

L'amendement est appuyé par le conseiller Paolo Galati.

Le conseiller Ray Khalil demande le vote sur l'amendement, lequel est rejeté par un compte de 6 en faveur et de 12 contre:

les conseillers Paolo Galati, Aglaia Revelakis, Achille Cifelli, Isabelle Piché, Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent en faveur de l'amendement;

M. Stéphane Boyer, maire et les conseillers Christine Poirier, Ray Khalil, Nicholas Borne, Sandra Desmeules, Aline Dib, Alexandre Warnet, Sandra El-Helou, Yannick Langlois, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Seta Topouzian et Pierre Brabant se prononcent contre l'amendement.

Le débat se poursuit sur la proposition principale.

Le conseiller Nicholas Borne demande le vote sur la proposition, laquelle est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉ

(SD-2024-609)

À 16 h 59, la conseillère Christine Poirier quitte son siège et le reprend à 17 h.

CM-20240410-425

PROPOSITION REJETÉE - ACCÈS GRATUIT - CENTRE AQUATIQUE

ATTENDU QUE les citoyens lavallois ont déjà payé 130 M\$ de leurs taxes pour payer cette infrastructure;

ATTENDU QUE d'autres municipalités, telles que Deux-Montagnes, Sainte-Marthe-sur-le-Lac et Saint-Eustache, offrent ce service gratuitement à leurs citoyens;

ATTENDU QUE les piscines privées sur le territoire lavallois offrent les bains libres à un prix comparable à la grille tarifaire prévue par l'administration, mais que les citoyens n'ont pas payé de leurs taxes ces infrastructures;

ATTENDU QUE nous avons une carence importante en infrastructures de proximité, et en particulier des piscines intérieures;

ATTENDU QUE nous avons développé cette infrastructure dans le



but d'encourager l'activité physique de nos citoyens et de favoriser le développement de nos athlètes, la tarification ne doit pas devenir une nouvelle barrière;

ATTENDU QUE les bains libres dans toutes les piscines que la ville possède et gère sont gratuits;

IL EST PROPOSÉ PAR : Paolo Galati
APPUYÉ PAR : Achille Cifelli

que le comité exécutif mandate la Direction générale pour s'assurer que les bains libres au Centre aquatique soient gratuits pour les citoyens de Laval.

Un débat s'engage.

Le conseiller Nicholas Borne demande le vote sur la proposition, laquelle est rejetée par un compte de 6 en faveur et de 12 contre:

les conseillers Paolo Galati, Aglaia Revelakis, Achille Cifelli, Isabelle Piché, Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent en faveur de la proposition;

M. Stéphane Boyer, maire et les conseillers Christine Poirier, Ray Khalil, Nicholas Borne, Sandra Desmeules, Aline Dib, Alexandre Warnet, Sandra El-Helou, Yannick Langlois, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Seta Topouzian et Pierre Brabant se prononcent contre la proposition.

(SD-2024-1336)

CM-20240410-426

**PROPOSITION AMENDÉE ACCEPTÉE - SÉCURISER ET
ENCADRER LE JEU DANS LA RUE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Laval s'implique activement en matière de promotion de la santé et du bien-être de ses citoyens par ses politiques municipales, l'aménagement de ses milieux, son soutien aux différents organismes de loisirs et de sports et son offre de services;

CONSIDÉRANT QUE, selon Statistique Canada, les jeunes canadiens sont de moins en moins actifs et que l'atteinte de la recommandation de 60 minutes d'activité physique sur une base quotidienne chez les 12-17 ans a chuté drastiquement durant la pandémie de COVID-19, passant de 50,8 % en 2018 à 37,2 % en 2020;

CONSIDÉRANT QUE favoriser l'activité physique sur son territoire permet d'offrir un milieu de vie de qualité aux familles, tant sur le plan social que de la santé;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un cadre réglementaire, la détermination de zones sécurisées, les mesures d'atténuation de la



circulation et l'affichage sont des outils pour améliorer la sécurité de nos rues locales et permettre le jeu dans la rue;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 11 du Règlement L-10519 de la Ville de Laval, il est interdit de se servir des rues, trottoirs ou lieux publics pour des jeux ou amusements quelconques sauf dans les limites permises par les autorités compétentes;

CONSIDÉRANT QUE l'article 78 de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter, à ce titre, leur autonomie et leurs pouvoirs (projet de loi 122) adoptée par le gouvernement du Québec en 2017 permet aux municipalités de légaliser le jeu libre dans les rues, sous réserve de certaines conditions comme la délimitation des zones permises et la mise en place de signalisations adéquates;

CONSIDÉRANT QU'un avis déposé au conseil municipal en octobre 2016 et adopté à l'unanimité en novembre de la même année réclamait la révision des règlements municipaux de la Ville de Laval afin que le jeu dans certaines rues résidentielles soit permis et qu'à ce jour, cette pratique n'est toujours pas encadrée et sécurisée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Louise Lortie

APPUYÉ PAR : Claude Larochelle

que le comité exécutif mandate la Direction générale afin qu'elle prépare, d'ici la fin de l'année 2024, une révision du Règlement L-10519 et de tout autre règlement interdisant le jeu dans la rue pour y inclure la détermination des zones autorisées, l'affichage approprié et les règles de prudence, afin de permettre, d'encadrer et de sécuriser le jeu dans la rue dans certaines rues résidentielles.

Un débat s'engage.

Le conseiller Ray Khalil propose un amendement afin de remplacer «que le comité exécutif mandate la Direction générale afin qu'elle prépare» par «que le comité exécutif mandate la Direction générale afin qu'elle évalue».

L'amendement est appuyé par la conseillère Christine Poirier.

À la suite de discussions entre les conseillers, la conseillère Louise Lortie accepte l'amendement.

La proposition telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉ

(SD-2024-1337)

À 17 h 29, la conseillère Christine Poirier quitte son siège.



CONSIDÉRANT QUE, face à une série de défis majeurs, incluant les nombreuses démissions d'élus municipaux et un climat politique parfois tendu, une discussion collective est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE le but d'un comité plénier est de permettre à tous les membres qui le désirent d'intervenir sur une question à l'étude et qu'il offre une occasion de discuter dans un contexte où les règles de procédures ordinaires sont suspendues;

CONSIDÉRANT QUE pour améliorer le climat, ainsi que la collaboration et la transparence entre les élus, nous devons être capables de discuter dans un contexte collaboratif;

CONSIDÉRANT QUE pour favoriser un dialogue constructif, ouvert et respectueux avec la population et dans les conseils municipaux, Laval gagnerait à établir des comités pléniers;

CONSIDÉRANT QUE d'autres grandes villes québécoises, notamment Québec, Gatineau et Sherbrooke ont des comités pléniers publics;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de comité plénier permanent pour discuter entre élus des enjeux importants auxquels fait face Laval;

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Larochelle
APPUYÉ PAR : Louise Lortie

que le comité exécutif mandate la Direction générale d'assurer la création d'un comité plénier permanent qui permettra aux élus de se rencontrer mensuellement afin de délibérer sur les nombreux enjeux auxquels la Ville de Laval est confrontée.

Un débat s'engage.

La conseillère Isabelle Piché propose un amendement afin de remplacer «mensuellement» par «aux trimestres».

L'amendement est appuyé par le conseiller Achille Cifelli.

Le conseiller Claude Larochelle refuse l'amendement.

La conseillère Isabelle Piché retire sa proposition d'amendement.

Le conseiller Claude Larochelle propose un amendement afin de retirer le mot «permanent» et de remplacer «mensuellement» par «régulièrement» et que la proposition se lise comme suit:

«que le comité exécutif mandate la Direction générale d'assurer la création d'un comité plénier qui permettra aux élus de se rencontrer régulièrement afin de délibérer sur les nombreux enjeux auxquels la Ville de Laval est confrontée».

L'amendement est appuyé par la conseillère Louise Lortie.

Tous les membres acceptent l'amendement.



La proposition telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉ

(SD-2024-1338)

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS

Claude Larochelle
Suivi – échéancier – grande bibliothèque

Le conseiller Ray Khalil mentionne un conflit d'intérêt sur ce sujet et se retire des discussions.

À 17 h 52, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Mme Cecilia Macedo, présidente du conseil

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière